



LA COMPAGNIE DES JAZZ

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023 / 2024

A compléter et déposer avec votre règlement le jour de votre inscription

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Par quel biais avez-vous connu la Cie des Jazz :

Site Web

FaceBook

Bouche à oreille

Forum des associations

Presse

Concerts

Autre :.....

CHOIX DES ATELIERS (cocher le ou les ateliers choisis)

| Ateliers | Horaires Ateliers | 1er Atelier | 2ème Atelier | |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|
| Marchin'band | Lundi 18h30 / 20h30 | 220,00 € <input type="checkbox"/> | 80,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Orchestre 2 | Lundi 20h30 / 22h30 | 220,00 € <input type="checkbox"/> | 80,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Orchestre 3 | Mardi 18h30/20h30 | 220,00 € <input type="checkbox"/> | 80,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Voix et instruments | Mardi 20h30 / 22h30 | 180,00 € <input type="checkbox"/> | 70,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Chœur* | Mardi 18h30 / 20h | 180,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Vocal 2 B* | Mardi 20h/22h | 250,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Vocal 1 | Mercredi 18h30 / 20h30 | 250,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Vocal 2 A | Mercredi 20h30 / 22h30 | 250,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Initiation jazz et Orchestre 1-Gr A | Jeudi 18 / 20h | 250,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |
| Initiation jazz et Orchestre-1 Gr B | Jeudi 19h / 21h | 250,00 € <input type="checkbox"/> | 100,00 € <input type="checkbox"/> | |

*ces ateliers se déroulent au pôle médico social « Les chênes » - 8 , bd des déportés – Saint Malo (Paramé)

Total Ateliers

Adhésion

40,00 €

Montant total à régler*

* **Impérativement avant le 30 septembre**

DROIT à l'IMAGE

J'accepte de paraître sur les supports de communication de la Cie

OUI

NON

J'ai pris connaissance des conditions générales ci-dessous pour les tarifs et inscriptions

TARIFS ET INSCRIPTIONS : CONDITIONS GENERALES 2022-23

1. Les ateliers se déroulent de mi-septembre jusqu'à juin suivant, soit 9 mois. Il n'y a pas d'ateliers pendant les vacances scolaires de la zone B.
2. Les frais d'inscription comprennent l'adhésion de 40€ à la Cie des Jazz ainsi que l'inscription à l'un ou les ateliers choisis (voir au recto).
3. Toute personne souhaitant s'inscrire peut tester 2 fois un même atelier ou 1 fois deux ateliers différents avant son inscription définitive.
Un tarif réduit est appliqué pour l'inscription à un 2^{ème} atelier. Dans ce cas, **l'inscription principale se fait sur l'atelier dont le tarif est le plus élevé.**
Il est possible de s'inscrire en cours d'année. Un tarif calculé au prorata temporis sera appliqué uniquement pour les inscriptions survenant après le 31 décembre. L'adhésion est due intégralement quelle que soit la date d'inscription.
4. Toute inscription vaut pour les 9 mois d'activité et ne donne lieu à aucun remboursement en cas de départ de l'adhérent en cours d'année. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Cie des Jazz est amenée à interrompre momentanément son activité, aucun remboursement ne pourra être demandé.
5. L'inscription et le règlement s'effectuent impérativement avant le 30 septembre. **C'est seulement lorsque l'adhérent est à jour de son inscription qu'il est couvert par l'assurance de la Cie des Jazz.** L'absence de paiement dans les délais requis entraîne une exclusion après une mise en demeure de régler sous 8 jours.
En cas de difficultés financières, une demande peut être adressée à l'association pour que soit étudié un aménagement du tarif d'inscription. Le bureau statuera en fonction des justificatifs fournis. Sa décision ne sera susceptible ni d'appel ou ni de recours.
6. Le bulletin d'inscription ainsi que le règlement sont remis le jour de l'inscription. Celle-ci s'effectue lors des permanences d'inscriptions organisées par l'association durant les deux premières semaines suivant la rentrée.
Le règlement se fait au moyen de **3 chèques (un par trimestre) remis le jour de l'inscription.** Chaque chèque est encaissé au début de chaque trimestre.
7. Concernant le traitement informatique des données à caractère personnel (Règlement Européen sur la Protection des Données), la Cie des Jazz dispose d'un fichier informatique des adhérents permettant la gestion des relations entre l'Association et ses adhérents. Les données enregistrées sont celles fournies sur le présent bulletin. Elles conditionnent l'adhésion et ont pour objectif de permettre l'information des adhérents, la constitution des listes d'inscription (adhérents, inscriptions aux différents ateliers), le suivi des paiements, l'établissement de statistiques. Les données sont confidentielles et restent internes à l'Association. Elles sont conservées durant l'adhésion et 3 ans au maximum après la fin de l'adhésion. Les adhérents disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification ou effacement sur leurs données personnelles. Ce droit s'exerce par courriel ou courrier auprès de la Cie des Jazz.
8. Les statuts et règlement intérieur de l'association sont affichés en salle d'atelier et disponibles sur demande près de la secrétaire. Chaque adhérent est censé en avoir pris connaissance.

Pour joindre la Cie au sujet des inscriptions, contacter Noëlle Méron (trésorière)
au 06 81 82 04 26

par e-mail : lacompagniedesjazz@gmail.com